

## EHPAD « Les 3 fontaines »

### Tableau des mesures administratives envisagées

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

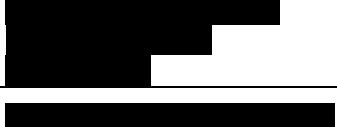
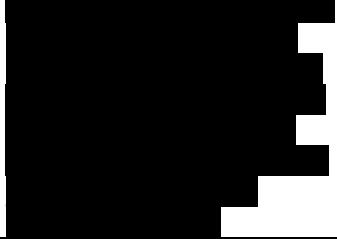
	<b>Existence d'un risque majeur</b>	<b>Absence de risque majeur</b>
<b>Ecart</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de <b>prescription</b>
<b>Remarque</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de <b>recommandation</b>

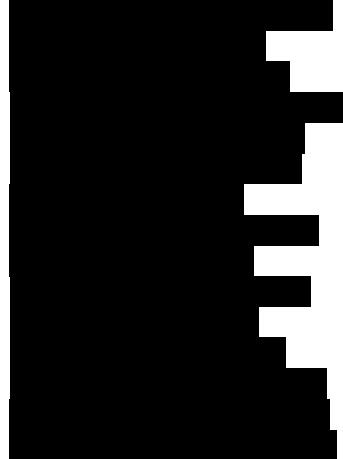
**Pour rappel** : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

**Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.**

injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	<p>Recruter un médecin coordonnateur à hauteur de 0.60 ETP pour les deux sites de l'EHPAD, les trois fontaines et St Mens en pratiquant une politique salariale concurrentielle et en offrant un poste à temps plein en mutualisant l'offre d'emploi avec un autre EHPAD. Conformément au Décret n° 2011-1047 du 2 septembre 2011 relatif au temps d'exercice et aux missions du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes mentionné au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles/ Article D312-156 du CASF et suivants</p>	Ecart n° 1	3 mois		Maintien

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre à jour les fiches de postes des agents intervenants dans le PASA en précisant leurs missions spécifique dans le pôle : ergothérapeute, Assistant de soins en gérontologie, psychologue, médecin coordonnateur, infirmière coordonnatrice.	Ecart n°2	1 mois		Maintien
2	Transmettre le contrat de travail , le diplôme et le casier judiciaires du directeur	Ecart n°3	immédiat	 	Levée
3	Mettre à jour le Document unique de délégation : visa correspondant aux ESMS publics	Ecart n°4	3 mois		Maintien
4	Mettre à jour le projet d'établissement conformément à l'article D312-155-0 du CASF prévoir, au titre de l'article de l'article D312-155-0 du CASF, d'insérer dans le projet d'établissement une partie spécifique relative à l'UVP.	Ecart n°5 et 16	6 mois		Maintien

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
5	Mettre à jour le livret d'accueil conformément à l'article L 311-4 du CASF	Ecart n°6	6 mois		Maintien

		Ecart n°7			
6	Mettre à jour la fiche de poste du psychologue aux vue de l'ensemble des missions qui lui sont confiées de façon pérennes		3 mois		Maintien
7	La procédure de traitement des réclamation doit être formalisée	Ecart 8	1 mois		Maintien

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
8	Mettre en place une procédure permettant de tracer la transmission des extraits de casiers judiciaires	Ecart 9	1 mois		Maintien
9	Mettre en place une procédure de suivi et de contrôle des pièces administratives relatives au recrutement des agents en remplacement dans la structure.	Ecart 10	1 mois		Maintien

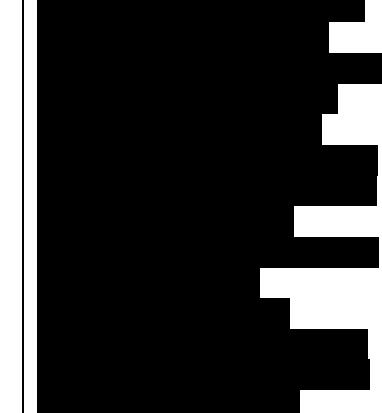
Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
10	Les fiches de poste des asg, ergothérapeute, et du psychologue doivent intégrer leurs missions au sein du PASA conformément au cahier des charges du PASA (Article D312-155-0-1 relatif au PASA)	Ecart 11	3 mois	[REDACTED]	Maintien
11	Rédiger le plan de formation	Ecart 12	3 mois	[REDACTED]	Maintien

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
12	Sécuriser l'espace extérieur afin d'éviter tout risque avec la route passante.	Ecart 13	3 mois	[REDACTED]	Maintien
13	Prescription : enlever toute référence à une unité d'hébergement renforcé au sein de l'EHPAD.	Ecart 15	immédiat	[REDACTED]	Maintien

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
14	organiser les plannings du personnel afin que le PASA fonctionne pour le nombre de jour financé soit à minima 5 jours par semaine		immédiat		Maintien

## Recommandations envisagées

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre à jour le document unique de délégation afin que tous les domaines de compétences du directeur soient couvert : projet d'établissement, gestion et animation des ressources humaines, coordination des institutions et intervenants extérieurs, gestion budgétaire (Mettre en place un montant d'engagement qui permette à la directrice d'avoir une autonomie dans les petits investissements)	Remarque n°1	3 mois	[REDACTED]	Maintien
2	Définir une procédure de remplacement du directeur définissant clairement les rôles respectifs du président et de l'adjoint de direction en cas d'absence du directeur.	Remarque n°2	6 mois	[REDACTED]	Maintien
3	Mettre à jour la date du livret d'accueil lors de chaque mise à jour	Remarque n°3	6 mois	[REDACTED]	Maintien

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
4	Intégrer le recrutement du médecin coordonnateurs comme les autres postes de professionnels vacants lors du prochain compte rendu de conseil d'administration de l'EHPAD	Remarque n°4	3 mois		<b>Maintien</b>
5	Signer et dater systématiquement tous les compte rendu de conseils de vie sociale	Remarque n°5	3 mois		<b>Maintien</b>

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
6	La commission des menu doit intégrer des usagers et/ou des représentant des familles et doit dans ses comptes intégrer des information suffisante relatives à la composition des menus	Remarque n°6	3 mois		Maintien
7	Mettre en place une procédure de gestion des événements indésirables grave doit comprendre l'ensemble des éléments permettant sa mise en application tels que la procédure interne de traitement, les modalités de diffusion de la procédure ou encore la date de sa mise à jour...	Remarque n°7	1 mois		Maintien
8	Mettre en place un outil permettant d'identifier l'ensemble des agents de l'ehpad avec leur fonction, leur statut et le type de contrat de travail (CDD ou CDI)	Remarque N°8	1 mois		Maintien

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
9	Mettre à jour les fiches de poste des aides-soignants en utilisant le même terme pour les désigner	Remarque n°9	Immédiat	[REDACTED]	Maintien
10	Mettre à jour la fiche de poste des assistants soins en gérontologie en reprenant les attendus de leur mission conformément au cahier des charges du PASA	Remarque N°10	3 mois	[REDACTED]	Maintien
12	Mettre en place une politique de rénovation relative au réseau électrique afin d'électrifier les volets roulants pour permettre de mieux marquer pour les résidents les alternances jours et nuits ainsi que la mise en place de prise dans les chambres et des moteurs pour les rails de transfert	Remarque n°10-11	3 mois	[REDACTED]	Maintien
13	Rappeler régulièrement la procédure relative à la sécurisation des espaces de stockage ( transmission de compte rendu de formations internes)	Remarque N°12	3 mois	[REDACTED]	Maintien

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
11	Mettre en place un dispositif d'appel à disposition des soignants pour leur permettre de mobiliser des renforts dans les situations où ils pourraient en avoir besoin (troubles du comportement aigus ; fausse route....).	Remarque n°11	3 mois		<b>Maintien</b>
12	Poursuivre la formation d'ASG pour l'ensemble des aides-soignants intervenant dans l'UVP et au-delà pour tous ceux qui le souhaitent car cette formation améliore de façon conséquente la qualité de la prise en charge des résidents.	Remarque n°19	6 mois		<b>Maintien</b>

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
13	<p><b>En sus de l'IMC, suivre la courbe de poids des résidents pour lequel les soignants signalent un amaigrissement ou une perte d'appétit.</b></p> <p>.</p>	Remarque n°16	Effet immédiat	[REDACTED]	Maintien

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
14	Au vu de la privation de liberté que constitue l'entrée en unité de vie protégée, la mise en place d'une formalisation de l'acceptation par l'entourage est souhaitable.	Remarque n°15	3 mois		Maintien